

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
LA MAIRIE DE MONTBARD
ET L'AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE MONTBARD ET SA REGION.**

- Docteur Pascal MOREL, directeur de l'EFS Bourgogne Franche-Comté
- Madame Laurence PORTE, Maire de Montbard
- Madame Monique DUMONT, présidente de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Montbard et sa région

déclarent la ville de Montbard « Commune partenaire du don du sang ».



**COMMUNE PARTENAIRE
DU DON DE SANG**

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions depuis 2001, la mairie de Montbard devient « Partenaire du don du sang ». Par cette convention elle s'engage dès 2015 à soutenir l'Etablissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté (EFS BFC) dans sa mission de collecte de dons de sang sur la ville de Montbard en lien avec l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Montbard et sa région

Les trois parties mettront en œuvre tous les moyens décrits dans cette convention pour encourager les habitants à donner.

Engagement de la mairie de Montbard :

Pour permettre à un maximum d'habitants de participer au don du sang organisé par l'EFS, la mairie de Montbard s'engage à :

Pour l'organisation des collectes dans la commune :

1. La mise à disposition de manière gracieuse et annuelle de salles publiques pour les collectes de sang et de plasma ou bien d'emplacements pour le bus de prélèvements de l'EFS en cohérence avec le potentiel de donneurs. En outre, ces salles devront répondre aux normes de sécurité, être conformes aux règles d'hygiène, être équipées de mobilier adapté et faire l'objet d'une validation de la part de l'EFS. La municipalité de Montbard accorde la priorité au Don de Sang pour l'utilisation de l'espace Paul Éluard, et en cas d'indisponibilité, d'autres lieux adaptés, ainsi que leurs emplacements de parking pour une facilité de stationnement des véhicules des donneurs.
2. La mise à disposition exceptionnelle et gracieuse d'une salle accessible au grand public sur la commune permettant d'organiser en urgence une collecte de sang dans un contexte d'appel au don lié à une situation de crise (pandémie grippale, plan rouge ...)

Pour la promotion des collectes dans la commune de Montbard :

1. L'indication des dates des collectes dans les documents d'information de la ville types agenda municipal, journal communal, site internet.
2. L'autorisation de mise en place par les bénévoles ou l'EFS, des outils de promotion des collectes : pose d'affiches de format A3, de panneaux et de banderoles aux endroits prévus à cet effet (grilles d'entrée de ville, barrières au rond-point de la route Semur, grillage de la maison des Amicales) en moyenne une semaine avant chaque collecte.
3. L'annonce des collectes (dates, horaires et lieux) sur les panneaux lumineux de la commune une semaine avant chaque collecte.
4. La promotion du don de sang et de ses enjeux par la diffusion de documents et l'affichage deux fois par an : dans le hall d'accueil de la mairie, du CCAS, du centre social Romain Rolland « Espace jeunes », dans les lieux d'affichage destinés au personnel et avec l'insertion dans le bulletin de salaire et/ou diffusion générale d'une newsletter de l'EFS à l'ensemble des agents.
5. La rédaction sur le magazine de la ville d'articles sensibilisant au don du sang deux fois par an, rédigés par l'EFS. Ce magazine est disponible sur le site web de la commune et diffusé à 3600 exemplaires (faire la demande à l'EFS de l'article un mois à l'avance en précisant le nombre de caractère).
6. Sur le site WEB de la ville :
 - mise en ligne du logo « commune partenaire du don de sang » sur la page d'accueil, avec création d'un lien permanent vers le site « www.dondusang.net » et « www.federation-dondesang.asso.fr/ ».
 - mise en ligne d'un article « alerte stock » en cas de besoin urgent de sang.
7. Ponctuellement, la remise de document présentant l'EFS lors de certains événements organisés dans la commune (exemples : course pédestre, corrida de Noël, ...)
8. La mise à disposition d'un espace de promotion lors des événements locaux organisés par la ville (marché de Noël fin novembre/début décembre).
9. L'insertion, dans les courriers destinés aux majeurs pour s'inscrire sur les listes électorales, ou la distribution lors de la cérémonie de la citoyenneté, d'un flyer sur le don du sang « A 18 ans je vote et ...je donne mon sang »
10. Le soutien et l'encouragement du travail mené par l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Montbard et sa région, facteur de lien social dans la commune.

Engagements de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Montbard et sa région :

1. Assurer les relations entre l'Établissement Français du Sang et la municipalité pour la réservation des salles, l'établissement de l'état des lieux, la récupération des clés quelques jours avant la collecte.
2. Mobiliser les habitants des communes au don de vie et de soi par le biais d'une sensibilisation dans les écoles (CM1 et CM2), collèges et lycées, foires, manifestations citoyennes, sportives ou culturelles, santé, accueil de nouveaux arrivants, lors de la Journée Mondiale du Don du Sang le 14 juin, des journées promotionnelles nationales, par la présence au Forum des Amicales.

3. Se mettre à la disposition des élus, des responsables associatifs, de la population pour témoigner, informer sur l'éthique, les règles et le fonctionnement de la Transfusion Sanguine au sein du dispositif français de santé publique.
4. Contribuer à l'accompagnement des donneurs après le don par l'information et le soutien personnalisé en vue de leur fidélisation.

Engagements de l'Établissement Français du Sang de Bourgogne/Franche Comté :

1. Fournir le planning prévisionnel des collectes à l'avance ainsi que les statistiques de dons sur le département pour suivre l'évolution et adapter l'offre de collecte en fonction des potentiels de donneurs de chaque commune.
2. Fournir les supports de communication dédiés logotypés « Partenaire du don du sang » ainsi que tous les supports de communication génériques EFS et spécifiques au partenariat EFS/ville de Montbard (articles, affiches, supports numériques ...).
3. Fournir à l'Amicale les résultats de chaque collecte : donneurs présentés, donneurs prélevés, nouveaux donneurs.
4. Organiser un point presse pour formaliser ce partenariat.
5. Indiquer le partenariat sur sa brochure de présentation ou sur l' « Espace partenaire » des pages EFS Bourgogne/France Comté sur le site internet www.donusang.net.

La présente convention est signée pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être reconduite à l'issue d'un bilan mené par les parties sauf dénonciation par l'une des trois parties. En cas de non-respect pour l'une des trois parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Montbard le 1^{er} juin 2015

Signature



Madame Laurence Porte.
Maire de Montbard

Signature



Docteur Pascal Morel
Directeur de l'EFS
Bourgogne Franche-Comté

P. Penasse

Signature



Madame Monique Dumont
Présidente de l'Amicale pour le
Don de Sang Bénévole de
Montbard et sa région

